

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 4 octobre 2018 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. ORTEL, M. BALLESTA, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, Mme LEBRAUD, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme DAGNEAU, Mme DUBO, Mme FAIVRE, M. FRERET, Mme LE BELLEGO, M. SABATIER, M. WEST, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. FROHLICH, M. LE BOURDONNEC, Mme BOUZOU, M. IUGMANN ;

Etaient invités :

Mme CARRIBON, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H10.

### **I/ INFORMATIONS ET POINTS D'ACTUALITES**

Mme la présidente souhaite informer et mobiliser la communauté sur les chantiers de l'année universitaire 2018/2019.

**Mise en œuvre de l'arrêté licence :** l'établissement entend poursuivre et étendre les mesures d'accompagnement pour une meilleure réussite des étudiants. Ceux-ci seront suivis par des directeurs d'études dont les fonctions vont être généralisées à l'ensemble des formations.

Sur les questions de compensation et de modularisation de l'offre de formation, elle indique avoir rencontré les organisations syndicales enseignantes et étudiantes et s'être accordée avec elles pour une mise en œuvre différée à la rentrée 2020. Cette année 2019 sera ainsi mise à profit pour une réflexion collective sur les niveaux de compétences attendus pour chaque licence, l'évaluation en présentiel et en ligne et préparer au mieux la mise en œuvre de notre offre de formation dans le cadre de cet arrêté.

L'arrêté ne propose pas un modèle constitué par semestre mais par nombre d'ECTS avec des modularisations permettant d'obtenir une licence en 2, 3 ou 4 ans. Si des organisations syndicales enseignantes semblent favorables à un allongement possible du temps d'apprentissage sur 4 années, elles se déclarent hostiles à la possibilité de valider une licence en 2 ans.

Le Ministère encourage à l'autonomie et à la responsabilisation des établissements qui doivent s'engager plus avant dans la formation continue ce qui implique une plus grande modularisation des parcours de formations. En dépit des choix qui seront retenus par les établissements quant à la modularisation, la Ministre lui a clairement affirmé qu'elle ne considérerait pas ces différences comme constitutive d'une rupture d'égalité entre les étudiants contrairement à ce que la DGSIP a pu nous relayer.

M. Ballesta intervient pour préciser que la réponse de la DGSIP ne portait que sur l'application du régime de compensation et non sur la question de la modularisation de l'offre de formation.

**Attractivité des formations :** Mme la présidente considère que le statu quo n'est plus possible sur les filières à faible effectif. Cette année, le master études slaves qui ne comptait qu'un inscrit a été fermé. S'il n'est pas question de fermer brutalement des formations (ex : licence de lettres classiques), une réflexion doit être menée pour réformer ces formations.

Pour les masters, le MESRI nous demande d'évaluer nos formations à partir d'une batterie d'indicateurs : effectifs, résultats d'évaluation, insertion professionnelle...

Elle ajoute qu'il faut renforcer l'identité de nos formations et cite les 58 parcours de master, ce qui est beaucoup trop selon elle pour une université de notre taille.

Pour réaliser cette réflexion sur les masters, une commission composée d'enseignants chercheurs de toutes les UFR a été constituée.

Sa mission est de réaliser un diagnostic partagé des masters, de proposer des solutions pour les masters à faible effectif pour la rentrée 2019 (avec une attention particulière pour les masters les andalus, études culturelles, études sur le genre, masters établissements, non rattachés à des équipes de recherche) mais également d'envisager l'ouverture de masters émergents (ex : master bande dessinée) en tenant compte de l'internationalisation et de la professionnalisation des formations.

Les acteurs de la formation seront auditionnés par cette commission pour exprimer leurs avis.

Elle insiste pour dire que cette réforme sera réalisée à moyens constants. L'ouverture de nouveaux parcours ne pourra pas se faire sans la fermeture d'autres parcours, ou sans transfert d'heures de licence en master ce qui nécessitera des choix stratégiques d'établissement.

**Recherche :** Mme la présidente indique que le financement de la recherche repose aujourd'hui essentiellement sur réponses à appels à projet. Elle fait le constat que l'activité de recherche au sein de l'établissement est insuffisamment identifiée par le MESRI et le CNRS. Jusque dans les années 1980, il existait des pôles d'excellence en philosophie et littérature arabe, géographie tropicale...

Elle souhaite la constitution d'équipes projets constituées sur le modèle de l'INRIA<sup>1</sup>. Il s'agit de créer un environnement propice permettant de mieux répondre aux appels à projets compétitifs (IUF, ANR, ERC<sup>2</sup>, Région). Constituées pour 3 ans, ces équipes regrouperaient des enseignants chercheurs, des doctorants et des étudiants en M2 autour d'une thématique de recherche (ex : le genre, une aire culturelle sur les études asiatiques) et bénéficieraient d'un financement dégressif sur cette période de 3 ans. Ces équipes projets pourraient ensuite mener à la création de nouvelles équipes d'accueil.

Elle fait enfin référence aux résultats du programme émergence de l'Idex. Sur la soixante de projets déposés à l'échelle du site, seulement 10 ont été retenus. L'UBM en a déposé 21 et a été lauréate pour un seul projet. Elle propose de financer en interne ces projets sur la base de l'évaluation de l'Idex.

## II/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Abstention	1

☞ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018.**

---

<sup>1</sup> institut national de recherche en sciences du numérique

<sup>2</sup> European Research Council

### III/ CONVENTIONS DE FORMATION

- **Avenant à l'accord de double diplôme entre l'UBM et L'Université de Hambourg**

Mme Carribon indique que l'avenant modifie seulement le plan de mobilité des étudiants. En revanche le plan d'études reste conservé à l'identique.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte l'avenant à l'accord de double diplôme entre l'UBM et L'Université de Hambourg.**

### IV/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC) 2018/2019, VAGUE 2

M. Ballesta indique qu'il s'agit de l'adoption de la 2<sup>ème</sup> vague de MCC.

*NB : le détail des MCC soumises au vote figure en annexe du PV.*

- **MCC COMPETENCES TRANSVERSALES LICENCE ET MASTER :**

Mme Lebraud signale qu'il n'a pas été possible, compte tenu de la charge de travail que cela représente, de reporter les MCC des compétences transversales sur chaque fichier formation. La consultation devra donc se faire sur le fichier unique.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte les MCC compétences transversales licence et master.**

- **MCC DE L'UFR STC**, parcours type : allemand - information communication de la licence mention information-communication

M. Ballesta indique que le vote portera uniquement sur le parcours type : allemand - information communication de la licence mention Information-communication puisque les MCC des autres formations de l'UFR ont été adoptées le 20/09/2018.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte les MCC du parcours type : allemand - information communication de la licence mention information-communication.**

- **MCC DE L'UFR LANGUES ET CIVILISATIONS**  
**TRONC COMMUN DE LA MENTION DE LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte les MCC du tronc commun de la mention de licence langues étrangères appliquées.**

## **LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE ET MASTER**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte les MCC de licence, licence professionnelle et master de l'UFR langues et civilisations.**

- **MCC DE L'UFR HUMANITES**  
**L3 CULTURE MODERNE ET CONTEMPORAINE**

M. Valat fait état de la demande de dérogation au règlement des études pour le parcours de licence culture moderne et contemporaine validée par délibération du conseil de l'UFR en date du 17 septembre 2018.

Les étudiants de ce parcours suivent chaque semestre de L3 une UE de littérature mutualisée avec la licence lettres. Les MCC en Lettres de ces UE mutualisées prévoient un contrôle continu (30% de l'évaluation) et un contrôle terminal (70% de l'évaluation). Or, toutes les autres UE de la licence 3 culture moderne et contemporaine sont évaluées en contrôle continu et d'autre part, plusieurs concours d'entrée en école de journalisme ont lieu pendant la période des examens terminaux. Ainsi, des étudiants renoncent à se présenter en première session afin de pouvoir passer les concours.

M. Ballesta trouve la demande légitime et cohérente au regard des autres MCC mais il n'envisage pas de déroger au règlement des études. Il propose par conséquent de dissocier ces UE mutualisées en affectant un code spécifique à chacune des formations.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Abstention	1

➡ **La CFVU adopte les MCC du parcours de licence culture moderne et contemporaine sous réserve de dissocier les codes des UE de littérature (LDR5M11 et LDR6M11).**

## **LICENCE ET MASTER**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ **La CFVU adopte les MCC de licence et master de l'UFR Humanités.**

- **MCC DES DIPLOMES D'UNIVERSITE**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ ***La CFVU adopte les MCC des diplômes d'université.***

M. Ballesta remercie tous les acteurs qui ont contribué à la préparation et à la relecture de ces MCC.

Mme Lebraud intervient pour dire que les délais de relecture ne sont pas supportables et demande que ces modalités soient validées en UFR bien avant le mois de septembre.

M. Arcelin indique qu'un mois et demi est nécessaire en UFR pour organiser la collecte et il explique que les dispositions contenues dans le règlement des études votées le 05/07/2018 sont une cause importante du retard de la collecte.

M. Ballesta estime que les MCC ne présentent pas beaucoup de bouleversements par rapport à celles de 2017/2018.

Mme Lebraud confirme cette impression et se plaint du travail chronophage de mise en forme nécessaire avant de présenter ces documents à la commission.

Mme Lebraud et M. Valat réitèrent leur demande pour l'acquisition d'une base de donnée qui permettrait la gestion des MCC.

M. Ballesta indique qu'il portera cette demande lors du prochain comité de pilotage du numérique.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme Rachmühl intervient sur l'engagement étudiant et son souhait de pouvoir valoriser l'engagement des étudiants référents.

M. Ballesta lui rappelle les modalités de valorisation qui sont contenues dans la charte qui a été votée par la CFVU. Celle-ci est disponible sur le site.

Mme Rachmühl indique ne pas l'avoir trouvée sur le site.

M. Valat répond qu'il déposera la charte sur le BV de la CFVU et lui communiquera le lien.

La séance est levée à 10H20.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET